



Fonction publique

## Remise en cause du dialogue social

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Samedi 26 mai 2018

### Communiqué de la FSU du 25 mai 2018

Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aujourd'hui aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction publique.

#### C'est inacceptable !

Ce projet propose la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps ...

La FSU appelle les agents à réagir à cette attaque frontale contre leurs droits.

## Le gouvernement tenté de mettre fin au paritarisme dans la fonction publique

**Suppression de compétences, remise en cause du paritarisme ainsi que de l'architecture actuelle... La direction générale de l'administration et de la fonction publique a présenté aux organisations syndicales, vendredi 25 mai, les pistes envisagées pour la réforme des commissions administratives paritaires (CAP).**

**De quoi susciter la colère des représentants du personnel.**

Les syndicats de fonctionnaires sont vent debout.

Vendredi 25 mai, lors d'un groupe de travail avec les représentants du personnel, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a dévoilé les pistes envisagées par l'exécutif pour revoir le rôle et le fonctionnement des commissions administratives paritaires (CAP). Un

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

chantier prévu dans le cadre de la concertation engagée pour réformer le cadre statutaire des agents publics. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ces pistes sont explosives, comme le prouvent des éléments obtenus par *Acteurs publics*. À ce stade, on ignore, dans cette comédie du dialogue social, si ces pistes seront suivies jusqu'au bout.

**Passage en revue des axes présentés.**

### Dévitilisation des compétences des CAP

Les pistes "d'évolution" présentées par la DGAFP prévoient de supprimer toute compétence des CAP sur les actes en matière de mobilité et de mutation, mais aussi de supprimer la compétence de ces commissions sur les actes intervenant à la demande de l'agent en matière de position

statutaire (détachement entrant, disponibilité, intégration, réintégration, démission). Il est également envisagé de supprimer la compétence de droit des CAP sur les mesures individuelles favorables (titularisation, acceptation de la démission).



## Le gouvernement agite la fin du paritarisme

Pour simplifier le fonctionnement des CAP, mais aussi pour remédier aux *“lourdeurs constatées par les employeurs en matière de gestion individuelle des ressources humaines”*, le gouvernement propose la suppression *“éventuelle”* du paritarisme (entre les employeurs publics et les représentants du personnel) au sein de ces instances, *“à l’exception des questions disciplinaires, afin de recueillir le seul avis des représentants du personnel sur les propositions de l’administration”*, précise le document présenté aux syndicats.

## Une architecture profondément revue

Il est proposé, pour la fonction publique d’État, d’élargir l’assiette des CAP en passant d’une CAP par corps (la situation actuelle, avec 349 instances) à une CAP par catégories (A, B et C) par ministère, *“tout en permettant de distinguer les grands univers professionnels”*.

Autre piste évoquée : la suppression, elle aussi *“éventuelle”*, des groupes hiérarchiques pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Actuellement, en effet, les CAP de ces deux versants sont divisés par catégories (A, B et C), comprenant chacune des groupes hiérarchiques et même des sous-groupes.

## Davantage de marges de manœuvre pour l’employeur sur le volet disciplinaire

Alors que dans la fonction publique d’État et dans l’hospitalière, les CAP en *“format disciplinaire”* sont actuellement compétentes pour examiner les exclusions temporaires des fonctions de trois jours, le projet de la DGAFP prévoit de supprimer cette possibilité. Et ce pour s’aligner sur la situation actuellement en vigueur dans la territoriale.

## Dans le sens des projets de Blanquer

Dans son nouveau livre, JM Blanquer rappelle qu’il faut *“développer une gestion des ressources humaines au plus près du terrain... Nous devons mieux reconnaître le mérite de nos professeurs. C’est d’ailleurs une approche globale que promeut pour la fonction publique le gouvernement auquel j’appartiens”*.

A plusieurs reprises il a évoqué la remise en question du statut. Ainsi dans *Acteurs publics* il disait : *“pour le mouvement des enseignants, il ne faut pas s’en remettre uniquement à la « machine » et à l’ancienneté. Nous devons remettre de l’humain dans la gestion des ressources humaines”*. Il annonçait aussi *“plus de pouvoirs aux recteurs, aux inspecteurs d’académie, aux chefs d’établissement”* et *“la “pluriannualisation” du temps de travail des enseignants.”*



François Dubet avait vu juste. " Si ses propositions en venaient à s'appliquer, écrivait-il, c'est le coeur de l'institution lui-même qui en serait bouleversé. Pour qui connaît l'histoire, les traditions, les coutumes et l'imaginaire de l'Éducation nationale française, l'affirmation aussi nette de ces principes annonce une révolution. Le recrutement des enseignants par les établissements mettra à mal la

conception traditionnelle de l'autonomie professionnelle des enseignants. Le transfert de l'inspection vers un système d'audit et de renforcement du pouvoir des chefs d'établissement sera, lui aussi, perçu comme une révolution : au pouvoir lointain du ministère et de l'inspecteur se substituera un pouvoir proche.

## Vives oppositions syndicales

À l'issue du groupe de travail du vendredi 25 mai, les organisations syndicales de fonctionnaires ont vivement rejeté les pistes d'évolution envisagées pour les commissions administratives paritaires (CAP). "Le gouvernement a présenté ni plus ni moins une suppression de fait des CAP dans la fonction publique", réagit Denis Turbet-Delof, de Solidaires Fonction publique. "C'est inacceptable", renchérit la FSU, qui y voit un "projet de suppression du paritarisme afin de faciliter une déconcentration managériale". "Le gouvernement se moque de nous en vidant les CAP de leur substance", ajoute Pascal Kessler, de la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP). Des propositions

jugées "contradictoires" par Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction publique : "Le gouvernement n'a cessé de d'affirmer son souhait de replacer le dialogue social au cœur de la concertation, mais aujourd'hui, il le remet profondément en cause", juge-t-il ainsi.

Les organisations syndicales appellent donc (sans surprise) le gouvernement à revenir sur ses intentions et à faire de nouvelles propositions. Une problématique qui sera évoquée lors de la réunion intersyndicale prévue dans l'après-midi ce 25 mai.

L'article du Café Pédagogique : [le gouvernement veut mettre fin au paritarisme](#)  
Fin du paritarisme : [6 questions à Bernadette Groison](#)



**Pour défendre nos droits ...**

**Rejoignez le SNUipp**

**Premier syndicat du premier degré**

**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme**  
Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

